



Euro numérique, enjeux et perspectives

Actualité législative publié le 15/01/2025, vu 87 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

L'euro numérique est un projet ambitieux qui pourrait transformer la manière dont les citoyens européens utilisent la monnaie. Cependant, sa mise en œuvre exige une adaptation complexe du cadre juridique européen

L'Euro Numérique : Analyse Juridique Approfondie

L'avènement de l'euro numérique représente une révolution dans l'économie et le droit monétaire au sein de l'Union européenne (UE). Conçu comme une monnaie numérique de banque centrale (MNBC), l'euro numérique soulève de nombreuses questions juridiques relatives à sa mise en œuvre, son régime juridique, et son interaction avec les cadres existants. Cet article analyse les aspects clés du cadre juridique de l'euro numérique.

1. Base Légale de l'Euro Numérique

La création de l'euro numérique repose sur les compétences attribuées à la Banque centrale européenne (BCE) et au Système européen de banques centrales (SEBC) par le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). L'article 128 TFUE déclare que la BCE a le droit exclusif d'émettre de la monnaie fiduciaire au sein de l'UE. Par extension, l'article 127 TFUE stipule que la BCE a pour mission de maintenir la stabilité des prix, ce qui peut inclure l'adoption d'instruments monétaires numériques.

La BCE a publié des rapports stratégiques sur l'euro numérique, insistant sur son objectif de compléter les formes existantes de monnaie et non de les remplacer. Cela implique que l'euro numérique doit respecter les principes fondamentaux du droit monétaire européen, notamment :

- **Neutralité technologique** : garantir que l'euro numérique soit accessible sans privilégier une technologie particulière.
- **Cohabitation avec les moyens de paiement traditionnels** : préserver la coexistence avec les espèces et les autres formes électroniques de paiement.

2. Statut Juridique de l'Euro Numérique

L'euro numérique sera considéré comme une forme de monnaie officielle ayant cours légal, au même titre que les pièces et billets. Cela nécessite une décision du Conseil de l'UE, accompagnée d'amendements aux règlements en vigueur, notamment le règlement (CE) n°974/98 relatif à l'introduction de l'euro.

Un aspect juridique crucial concerne les droits et obligations des citoyens et entreprises en matière d'acceptation de l'euro numérique. Les amendements devront préciser :

- **L'obligation d'acceptation** : Toute personne ou entité devra accepter l'euro numérique comme moyen de paiement, sauf exceptions pour des raisons techniques ou pratiques.
- **Les garanties de non-discrimination** : Les utilisateurs devront pouvoir accéder à l'euro numérique sans frais excessifs ni barrières indues.

3. Protection des Données et Vie Privée

Un des principaux défis juridiques de l'euro numérique réside dans la protection des données personnelles et la conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD). L'utilisation de l'euro numérique nécessitera la collecte et le traitement de données sur les transactions, ce qui pourrait poser des risques pour la vie privée des utilisateurs.

La BCE et les banques centrales nationales devront garantir :

- **L'anonymat partiel ou total** : Les transactions de faible montant devraient être anonymes ou pseudonymisées, afin de protéger les utilisateurs.
- **La traçabilité contrôlée** : Les transactions de montants élevés pourraient être soumises à des obligations de traçabilité pour répondre aux exigences de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT), conformément à la directive (UE) 2015/849.

4. Gouvernance et Interopérabilité

La gouvernance de l'euro numérique sera assurée par la BCE en collaboration avec les banques centrales nationales. Un cadre juridique clair devra être établi pour définir :

- **Les rôles et responsabilités** : Les attributions des différents acteurs, y compris la supervision et la gestion des systèmes numériques.
- **Les mécanismes de contrôle** : Assurer la conformité des transactions et des infrastructures aux normes établies.

L'interopérabilité entre l'euro numérique et les systèmes de paiement existants, tels que TARGET2 et SEPA, sera essentielle. Juridiquement, cela implique :

- **Harmonisation technique** : Adoption de standards communs pour assurer une compatibilité entre les différents systèmes.
- **Règles communes de gestion des données** : Préciser les protocoles pour l'échange et la protection des informations.

5. Conséquences Juridiques pour les Intermédiaires Financiers

L'introduction de l'euro numérique pourrait transformer le rôle des intermédiaires financiers traditionnels. Cela soulève des questions concernant :

- **Le modèle économique des banques** : Les institutions financières devront adapter leurs services pour intégrer l'euro numérique tout en maintenant leur rentabilité.
- **Les obligations réglementaires** : Des ajustements aux directives, telles que la directive (UE) 2015/2366 sur les services de paiement (DSP2), seront requis pour clarifier les rôles et responsabilités des banques.

Pour éviter une désintermédiation massive, la BCE propose un modèle hybride où les banques commerciales gèreraient l'accès des utilisateurs à l'euro numérique, tout en garantissant une interaction directe entre la BCE et les citoyens.